

## À L'UNIVERSITÉ COMME AU LYCÉE : UNE MODULARISATION QUI INDIVIDUALISE ET DÉTRUIT LES DIPLÔMES NATIONAUX

*Le lycée et le baccalauréat modulaires annoncés par Blanquer s'articulent à la loi Vidal qui vise à introduire une licence composée de "blocs de compétences" variables selon le "parcours individuel de l'étudiant". Cette individualisation des diplômes correspond pleinement à la logique du patronat qui réclame la mise en concurrence des salariés afin de faire baisser le "coût" du travail et d'accroître toutes les formes de flexibilité des travailleurs. Tout cela s'inscrit dans la droite ligne de la politique du gouvernement : économies drastiques, destruction de tous les acquis collectifs, augmentation des inégalités...*

### Des licences déjà tributaires de l'autonomie des universités

Au début des années 2000, via la réforme "LMD", les diplômes universitaires nationaux ont connu une première déqualification avec l'introduction d'unités d'enseignements (UE) à points (crédits ECTS). Ainsi une année universitaire cessait d'être strictement définie en un nombre d'heures d'enseignement mais était dorénavant définie par un volume global de travail de l'étudiant (UE ou travail personnel) validé par un nombre d'ECTS (180 ECTS obtenus en six semestres, soit 60 ECTS pour une année de licence).

Cette réforme posait la première pierre qui modifiait le paradigme suivant : un diplôme national valide les connaissances acquises à la suite d'enseignements disciplinaires dont le volume horaire et le contenu sont définis nationalement. Les grilles de qualifications collectives peuvent donc définir des niveaux de salaires se référant à des niveaux de diplôme (bac pour le niveau IV ; BTS et DUT au niveau III ; licence au niveau II...). Ce paradigme limitait les inégalités sociales et la concurrence entre les travailleurs.

Les réformes qui ont suivi le LMD ont accentué l'autonomie des établissements et la mise en cause de la valeur nationale des diplômes, l'Université où le diplôme est obtenu et le "parcours" des étudiants (c'est-à-dire les différentes UE suivies) prenant plus de poids.

Le passage aux Responsabilités et compétences élargies (LRU1 de 2007 puis LRU2 de 2013), qui implique que les établissements ont la charge intégrale des salaires de leurs personnels dans le cadre d'un budget global, a entraîné la faillite de nombre d'Universités qui ont dû être mises sous tutelles (en 2017, la Cour des comptes dénombrait 15 établissements en difficultés financières). Certaines universités ont dû abaisser le volume horaire d'enseignements (inférieur à 1500 heures), diminuer les offres de formations...

### Des licences qui seront encore plus individualisées

Avec la loi Vidal, ces disparités entre les licences, l'inégalité entre les établissements et l'individualisation des diplômes vont être considérablement accrues.

En permettant aux universités de sélectionner les étudiants (dès que l'effectif d'une formation dépasse le quota fixé chaque année) et en permettant à un lycéen de postuler partout en France, F. Vidal accentue la concurrence entre les universités. La hiérarchie entre universités déjà présente (certaines, souvent dans les grandes métropoles, sont regroupées en Coordination des universités de recherche intensive françaises : CURIF) sera considérablement renforcée.

En outre, la ministre F. Vidal annonce un projet de décret réformant la licence. La notion d'année (licence en trois ans) serait supprimée au profit des seuls crédits ECTS. Au sein de chaque filière de chaque université, seraient mis en place des parcours différenciés : licence en deux ans avec un parcours sélectif, renforcé ; licence en trois qui en serait dévalorisée ; licence en quatre ans avec des parcours spécifiques... Le nombre d'années, les contenus et compétences inscrits dans l'annexe au diplôme permettraient de distinguer entre étudiants "brillants" et "moins brillants". Un amendement, adopté début décembre en commission des lois de l'Assemblée nationale, précise que les universités mettront en place un enseignement modulaire dans une logique de formation tout au long de la vie.

C'est finalement le "parcours individuel" de chaque étudiant qui donnera (ou non) la valeur du diplôme.

---

## Lycée modulaire et orientation précoce

---

Le ministre Blanquer annonce, pour le lycée, le remplacement des filières par un tronc commun et quelques enseignements choisis de façon modulaire. Alors qu'il y a au lycée général trois filières et pour chacune, une spécialité à choisir (parmi 3 à 10 spécialités), cette nouvelle organisation du lycée démultipliera le nombre de Bac : à partir de la Première, il y aurait deux disciplines "majeures" (avec une dizaine de combinaisons de modules) auxquelles s'ajouteraient deux disciplines "mineures". Il y aurait 15h de tronc commun et 10h d'unités de spécialisation en 1<sup>ère</sup> et 10h de tronc commun en Terminale et 15h de spécialisation.

Sachant que la sélection à l'Université sera fondée sur des "prérequis", le choix en Première des deux modules de majeure déterminera vraisemblablement la possibilité de postuler ou non à une licence donnée. Choisir par exemple, en Première, Math/SVT ou Math/Physique en majeure pourra ne pas ouvrir les mêmes portes.

Lors des "auditions" de la commission Mathiot, a été évoquée l'organisation des cours du lycée en semestres, certains enseignements n'étant dispensés que sur un semestre. La volonté de "modulariser" le lycée s'articule avec ce qui a été fait à l'Université. Ainsi l'orientation des élèves sera plus précoce et la hiérarchie des disciplines sera accrue.

La diversité des modules annonce également une plus forte autonomie des lycées (et la pénalisation des petits établissements contraints de diminuer l'offre d'enseignements).

Tout cela accentuera la surcharge de travail, ouvrira la voie à l'annualisation des services et à d'importantes "économies" de postes.

---

## Parcours de l'élève et bac individualisés

---

En outre, tous les enseignements seraient évalués en continu pour le Bac, sauf les deux épreuves écrites passées en avril dans les disciplines majeures inscrites dans les parcours (exemples : parcours Littérature & Société avec en majeures Philosophie renforcée et Lettres ; parcours scientifique avec en majeures Mathématiques et Physique-Chimie, etc.) et deux épreuves "universelles" pour tous les élèves (écrit de philosophie et oral sur la base d'un mini-mémoire interdisciplinaire).

Les établissements de l'enseignement supérieur prendraient leurs décisions au vu des résultats des deux épreuves écrites passées en avril, du contrôle continu et de données extrascolaires du dossier scolaire (obtention d'un Bafa, bénévolat...). La mise en place du nouveau thème de TPE "avenir", dans lequel l'élève pourra faire valoir son projet d'orientation, va conduire à valider pour le Bac, comme à l'université, un "travail" ne correspondant pas à un enseignement.

Il y aurait ainsi autant de Bac. que d'établissements, ce qui individualisera les diplômés. Ceci ne pourra qu'impliquer un découplage avec la référence salariale inscrite dans les conventions collectives (qualification de niveau IV), et permettre d'accroître la concurrence entre les travailleurs et donc une baisse des salaires. Ce découplage va de pair avec le découplage de la licence et des grilles salariales.

La sélection à l'université pouvant être fondée en partie sur les notes en contrôle continu et le profil de l'élève intégrant les "parcours" extrascolaires accroîtra encore plus les inégalités sociales.

Rappelons que la logique de la "formation tout au long de la vie" implique que le jeune est responsable de sa formation initiale (et donc de l'échec scolaire) indépendamment des conditions d'études (qui elles dépendent de l'État : classes surchargées, diminution des heures de cours...). De même, le salarié est responsable de son employabilité (ce qui est la négation de l'accord arraché en 1970 rendant l'employeur responsable de la formation continue du salarié et de son financement : formation sur le temps de travail...).

---

## Exiger le retrait du projet de loi Vidal et des projets Blanquer

---

Les trois mois de concertations entre le gouvernement et les syndicats depuis juillet ont permis au projet Vidal de voir le jour. Et ce "dialogue social" se poursuit avec la commission Mathiot qui prépare le lycée et le bac "modulaires", la mission Calvez-Marcon qui prépare la casse de la voie professionnelle scolaire au profit de l'apprentissage, l'individualisation des diplômés, dont le BTS... suppressions de postes à l'appui.

**Combattre cette politique, implique de définir clairement les revendications : retrait du projet de loi Vidal, du Plan étudiant, du projet Blanquer de réforme du bac et du lycée. Cela nécessite de rompre le "dialogue social" (dont le résultat est connu d'avance), car il paralyse l'outil syndical et les possibilités de mobilisations.**